SOJEC
société d'avocats
BP 275
20, rue Fernand Pelloutier
38433 Echirolles CEDEX
Tél : 04 76 22 55 12 - Fax : 04 76 22 17 60

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
- 9 MARS 2010
2150
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SOVEC

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 3.000.000 Euros
Siège social à ECHIROLLES 38130
20 rue Fernand Pelloutier

061 500 542 RCS GRENOBLE

DECLARATION DE LA GERANCE EN DATE DU 20 JANVIER 2010

L'an deux mil dix,
Le vingt janvier,

Madame Martine PACCOUD agissant en qualité de co-gérante de la société susvisée a, par ces présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATIONS

Madame Martine PACCOUD es-qualités, déclare :

- que suivant acte sous seings privés en date à ECHIROLLES du 28 février 2009 et 23 mars 2009, enregistré au SIE de GRENOBLE CHARTREUSE le 16 avril 2009 – Bordereau N° 2009/669 – Case N° 5 – Ext. 3194, Monsieur Bruno BILLAUD, Monsieur Alain BOUILLOT, Madame Isabelle BRISARD, Monsieur Jacques BUISSON, Monsieur Lucien DESRUELLE, Monsieur John ELMS, la société « CABINET P.A. & ASSOCIES », Monsieur Rolland NINO, Madame Martine PACCOUD, Monsieur Pierre TRINQUIER, Monsieur Eric ZABE, Monsieur David BRENOT, Monsieur Xavier CODDET, Madame Anne ROUMENOFF, Monsieur Bruno PRADAL et la société « CABINET J.G. & ASSOCIES » ont cédé chacun 7 parts leur appartenant dans la société, à Monsieur Grégory BARBIN, à l'exception de Messieurs Eric ZABE et Bruno PRADAL qui lui en ont cédé 1 part chacun

- que suivant acte sous seings privés en date à ECHIROLLES du 30 avril 2009 et 15 mai 2009, enregistré au SIE de GRENOBLE CHARTREUSE le 9 juin 2009 – Bordereau N° 2009/1003 – Case N° 6 – Ext. 4695, Monsieur Bruno BILLAUD, Monsieur Alain BOUILLOT, Madame Isabelle BRISARD, Monsieur Jacques BUISSON, Monsieur Lucien DESRUELLE, Monsieur John ELMS, la société « CABINET P.A. & ASSOCIES », Monsieur Rolland NINO, Madame Martine PACCOUD, Monsieur Pierre TRINQUIER, Monsieur Eric ZABE, Monsieur David BRENOT, Monsieur Xavier CODDET, Madame Anne ROUMENOFF, Monsieur Bruno PRADAL et la société « CABINET J.G. & ASSOCIES » ont cédé chacun 7 parts leur appartenant dans la société, à Monsieur Pierre-Maxime REJOL, à l'exception de Messieurs Eric ZABE et Bruno PRADAL qui lui en ont cédé 1 part chacun

- que suivant acte sous seings privés en date à VALENCE du 22 décembre 2009, enregistré au SIE de GRENOBLE CHARTREUSE le 19 janvier 2010 – Bordereau N° 2010/107 – Case N° 14 – Ext. 428, Monsieur Philippe AUBERT a cédé les 100 parts lui appartenant dans la société à Monsieur

Bruno BILLAUD, Monsieur Alain BOUILLOT, Madame Isabelle BRISARD, Monsieur Jacques BUISSON, Monsieur Lucien DESRUELLE, Monsieur John ELMS, la société « CABINET P.A. & ASSOCIES », Monsieur Rolland NINO, Madame Martine PACCOUD, Monsieur Pierre TRINQUIER, Monsieur Eric ZABE, Monsieur David BRENOT, Monsieur Xavier CODDET, Madame Anne ROUMENOFF, Monsieur Bruno PRADAL et à la société « CABINET J.G. & ASSOCIES » à concurrence de 7 parts à chacun, à l'exception de Messieurs Eric ZABE et Bruno PRADAL qui ont acquis 1 part chacun

- qu'un exemplaire desdits actes ont été déposés, ce jour, au siège social,

- qu'ils sont de ce fait, opposables à la société à compter du même jour,

- qu'en conséquence, l'article 7 des statuts est de plein droit remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3.000.000 €. Il est divisé en 17.609 parts, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux comme suit :

- à Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 15 à 1.117, 2.629 à 2.635, 8.351 à 8.359, 10.705 à 10.710, 12.742 à 12.756 et de 12.988 à 13.017, ci..... 1.170

- à Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 1.132 à 2.234, 2.622 à 2.628, 8.360 à 8.368, 10.711 à 10.716, 12.727 à 12.741 et de 12.958 à 12.987, ci..... 1.170

- à Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de quatre vingt dix neuf parts portant les n° 2.236 à 2.334, ci..... 99

- à Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de cent cinquante parts portant les n° 2.335 à 2.484, ci..... 150

- à Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de cent trente parts portant les n° 2.485 à 2.614, ci..... 130

- à Monsieur Jean-Jacques TAGNARD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.715 à 2.814, ci..... 100

- à Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.650 à 2.656, 2.887 à 3.989, 8.378 à 8.386, 10.723 à 10.728, 12.832 à 12.846 et de 13.078 à 13.107, ci..... 1.170

- à Monsieur Jacques BUISSON, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.643 à 2.649, 4.004 à 5.106, 8.387 à 8.395, 10.729 à 10.734, 12.787 à 12.801 et de 13.048 à 13.077, ci..... 1.170

- à Monsieur Lucien DESRUELLE, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.664 à 2.670, 5.121 à 6.223, 8.405 à 8.413, 10.741 à 10.746, 12.772 à 12.786 et de 13.138 à 13.167, ci..... 1.170

- à Monsieur John ELMS, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.671 à 2.677, 6.238 à 7.340, 8.414 à 8.422, 10.747 à 10.752, 12.847 à 12.861 et de 13.168 à 13.197, ci..... 1.170

- au Cabinet P. A. & ASSOCIES, propriétaire de mille vingt et une parts portant les n° 2.615 à 2.621, 7.341 à 8.338 et de 12.928 à 12.943, ci..... 1.021

- à Monsieur Rolland NINO, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.685 à 2.691, 8.423 à 8.431, 8.472 à 9.574, 10.753 à 10.758, 12.802 à 12.816 et de 13.228 à 13.257, ci..... 1.170

- à Madame Martine PACCOUD, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.692 à 2.698, 8.432 à 8.440, 9.589 à 10.691, 10.759 à 10.764, 12.757 à 12.771 et de 13.258 à 13.287, ci..... 1.170

- à la SOVEC PARTICIPATIONS ET FINANCES, propriétaire de mille cinq cent quatre vingt dix huit parts portant les n° 2.235, 11.809, 12.877 à 12.905, 13.306 à 14.871 et 16.492, ci..... 1.598

- à Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.699 à 2.705, 2.815 à 2.826, 8.441 à 8.449, 10.765 à 10.770, 12.817 à 12.831, 13.288 à 13.305 et de 14.886 à 15.988, ci..... 1.170

- à Monsieur Eric ZABE, propriétaire de trois cent dix huit portant les n° 2.713, 2.827 à 2.837, 8.347, 8.348, 10.699 à 10.701 et de 15.991 à 16.291, ci..... 318

- à Monsieur David BRENOT, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.636 à 2.642, 8.369 à 8.377, 10.717 à 10.722, 12.862 à 12.876, 13.018 à 13.033 et de 16.493 à 17.609, ci..... 1.170

- à Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de mille cent soixante dix parts portant les n° 2.657 à 2.663, 8.396 à 8.404, 10.735 à 10.740, 11.810 à 12.726, 12.911 à 12.925, 13.115 à 13.130 et de 16.292 à 16.491,ci..... 1.170

- à Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de trente huit parts portant les n° 2.706 à 2.712, 2.848 à 2.872, 8.339 à 8.344, ci..... 38

- à Monsieur Bruno PRADAL, propriétaire de quatorze parts portant les n° 2.714, 2.838 à 2.847, 8.349, 8.350 et 10.702, ci..... 14

- au Cabinet J.G. & ASSOCIES, propriétaire de mille soixante et onze parts portant les n° 2.678 à 2.684, 8.450 à 8.457, 10.771 à 11.808, 12.926, 12.927 et de 13.198 à 13.213, ci.....1.071

- à Monsieur Grégory BARBIN, propriétaire de cent parts portant les n° 1 à 7, 1.118 à 1.124, 2.873 à 2.879, 3.990 à 3.996, 5.107 à 5.113, 6.224 à 6.230, 8.458 à 8.464, 9.575 à 9.581, 14.872 à 14.878, 15.989, 12.951 à 12.957, 13.041 à 13.047, 13.131 à 13.137, 10.697 à 10.698, 12.906 à 12.910, 10.704, 13.221 à 13.227, ci..... 100

- à Monsieur Pierre-Maxime REJOL, propriétaire de cent parts portant les n° 8 à 14, 1125 à 1131, 2.880 à 2.886, 3.997 à 4.003, 5.114 à 5.120, 6.231 à 6.237, 8.465 à 8.471, 9.582 à 9.588, 14.879 à 14.885, 15.990, 12.944 à 12.950, 13.034 à 13.040, 13.108 à 13.114, 10.692 à 10696, 8.345, 8.346, 10.703, 13.214 à 13.220, ci..... 100

Les soussignés déclarent expressément que les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

CONSTATATIONS

Ces déclarations faites, Madame Martine PACCOUD es-qualités, constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date ci-dessus indiquée, date du dépôt d'un original des actes de cession de parts au siège social.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Madame Martine PACCOUD es-qualités.